



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE**

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 21 décembre 2004

Monsieur le Directeur
de l'établissement COGEMA
de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2004-COGLHF-0007 du 28 octobre 2004.

N/REF : DEP DSNR CAEN/2084/2004.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection a eu lieu le 28 octobre 2004 à l'établissement COGEMA de La Hague sur le thème « Reprise des déchets anciens – silo 1081 ».

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 28 octobre 2004 a principalement porté sur le silo 1081 de l'atelier HAO Sud (Haute activité oxyde). Ce silo contient des coques issues du cisailage/dissolution des combustibles dans l'usine UP2-400 et les couvercles des curseurs de transport de ces coques ainsi que des fines de cisailage et de dissolution et des résines échangeuses d'ions, le tout entreposé sous eau.

Les inspecteurs ont vérifié que la surveillance des déchets entreposés dans le silo 1081 était bien réalisée ainsi que la disponibilité des matériels prévus pour reprendre d'éventuelles fuites du silo. L'inspection a également été l'occasion de faire le point sur les résultats de caractérisation des prélèvements effectués en 2003 dans le silo et sur les premiers essais de reprise réalisés en inactif. Les inspecteurs ont également regardé l'avancement des travaux d'assainissement de la piscine 907. Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour la surveillance du silo 1081 semble satisfaisante. Toutefois, l'établissement COGEMA de La Hague devra faire attention à mener son projet de reprise et de conditionnement des déchets du silo dans un délai maîtrisé.

A. Demandes d'actions correctives

A.1 Affichage de la charge utile du pont roulant de la salle 713

Lors de la visite de la salle 713, les inspecteurs ont constaté que le pont roulant qui était qualifié pour une charge utile de 6 kN portait toujours un affichage de charge utile de 20 kN. En revanche, la fiche d'utilisation du pont indiquait bien 6 kN. Cette situation est susceptible d'entraîner des erreurs d'interprétation par les pontiers.

Je vous demande de modifier l'indication in situ sur le pont roulant afin d'indiquer en permanence la charge utile pour laquelle l'appareil de levage est qualifié.

B. Compléments d'information

B.1 Bilan des premiers essais de reprise et de caractérisation

Vous avez présenté aux inspecteurs les premiers résultats de caractérisation des déchets prélevés dans le silo. Les inspecteurs s'interrogent sur la représentativité de ces prélèvements par rapport au contenu global du silo ainsi que sur la suffisance de ces prélèvements en vue d'envisager une reprise du contenu du silo.

Je vous demande de me tenir informé des résultats de caractérisation complets lorsque vous les aurez. Vous voudrez bien également vous positionner sur la représentativité de ces prélèvements par rapport au contenu global du silo et sur la possibilité d'envisager la reprise des déchets du silo sans recourir à de nouveaux prélèvements.

B.2 Crayons combustibles en fond de piscine 907

Vous avez indiqué aux inspecteurs que les morceaux de crayons combustibles présents en fond de la piscine 907 seraient certainement repris et entreposés dans la cellule de cisailage avant la fin de l'année 2004.

Je vous demande de m'informer de la fin de cette opération et de m'indiquer quelle est la nature de ces combustibles et quel traitement vous envisagez.

B.3 Ventilation du hall du silo

Lors de la consultation du bilan des rondes de ventilation et notamment la partie concernant le silo 1081, les inspecteurs ont constaté qu'un certain nombre de relevés étaient systématiquement hors critère. Vous avez indiqué aux inspecteurs qu'une demande de prestation visant à régler l'ensemble des paramètres de ventilation était en cours.

Je vous demande de m'informer de la fin des actions liées à la demande de prestation en cours sur la ventilation du silo et de m'indiquer les modifications apportées.

B.4 Tri des déchets

Les inspecteurs ont remarqué que le tri des déchets dans la cellule 713 n'était pas très bien réalisé : un fût destiné à recevoir des déchets en aluminium contenait d'autres types de déchets.

Je vous demande de veiller à ce que le tri à la source des déchets soit réalisé en cohérence avec vos procédures de gestion des déchets.

C. Observations

RAS.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
Le chef de division,

SIGNE

Olivier TERNEAUD

COPIES :

DGSNR/PARIS : M. le Directeur

DGSNR/FAR : 1^{ère} sous-direction
4^{ème} sous-direction

IRSN/FAR : M. le Directeur de la DSU

DSNR CAEN : Classement VDS
Chrono

